



Campagne Consentir c'est choisir

Vie sexuelle et affective - Consentement

Campagne créée par le Service de Santé
Universitaire de l'Université Clermont Auvergne

Document rédigé le 17 juillet 2024

Table des matières

- Introduction.....3
- Contexte.....3
- Objectifs.....5
- Définitions.....5
- Financements.....7
- Public concerné.....7
- Stratégie d'action.....8
- Activités proposées.....9
- Supports de communication et photos.....11
- Contacts.....12



Introduction



En 2019-2020, le Service de Santé Universitaire (SSU) de Clermont-Ferrand a réalisé une campagne de santé sexuelle afin de sensibiliser les étudiant(e)s sur le consentement et les violences sexuelles.

En partenariat avec le Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS ARA Délégation de Clermont-Ferrand), expert dans le domaine des violences sexistes et sexuelles, les étudiant(e)s relais santé et les chargées de prévention ont construit un outil d'animation ludique, accessible pour tou(te)s et utilisable par des étudiant(e)s/associations formé(e)s sur les thématiques de santé sexuelle (consentement, stéréotypes, dépistages, préservatifs, plaisir, partage, etc.). Cet outil permet une médiation et une approche globale de la santé sexuelle afin de développer les compétences psychosociales des étudiant(e)s et déconstruire les représentations stéréotypées des étudiant(e)s.

Contexte

La stratégie nationale de santé sexuelle couvre les champs suivants :

- L'accès aux droits humains, le respect des genres et des sexualités ;
- La promotion de la santé sexuelle par l'information, l'éducation, la communication et la formation à une santé sexuelle ;

-L'information sur les dysfonctionnements et les troubles sexuels, leur prévention, dépistage et prise en charge ;

- La prévention par la vaccination contre le virus de l'hépatite B et le papillomavirus humain, le dépistage et la prise en charge des infections sexuellement transmissibles dont le virus de l'immunodéficience humaine et les hépatites virales ;
- La promotion de la santé reproductive (prévention de l'infertilité liée aux causes infectieuses, contraceptions, interruption volontaire de grossesse et prévention des grossesses non désirées/non prévues) ;
- La lutte contre les discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre,
- La prévention de violences sexuelles.

Les étudiant(e)s relais santé du SSU et les associations étudiantes formées à la prévention et la réduction des risques en soirée, ont fait remonter aux chargées de prévention le manque de moyen et d'outils pour sensibiliser les étudiant(e)s à la santé sexuelle lors de leurs évènements festifs. En effet, le contexte des soirées est un bon levier pour discuter de la santé des étudiant(e)s et plus spécifiquement de la sexualité (consentement, plaisir, partage, préservatif, etc.) qui reste un sujet tabou quand on en parle dans le hall d'une faculté.



Objectifs

A la suite de constats réalisés aussi bien sur le terrain (y compris lors des consultations avec les psychologues, infirmières et médecins) que via les médias sociaux et études, cette campagne de promotion de la santé vise à aborder la problématique des violences sexistes et sexuelles. En termes de santé publique, l'objectif principal est donc de sensibiliser au consentement par le biais d'une approche positive de la santé sexuelle. Elle met l'accent sur le droit de choisir ce que l'on veut et ce que l'on ne veut pas en matière de sexualité, et ce dans le respect des limites et libertés de chacun(e).

Définitions

La santé sexuelle s'entend comme une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que comme la possibilité de vivre des expériences sexuelles agréables et sûres, exemptes de coercition, de discrimination et de violence. Pour que la santé sexuelle soit assurée et protégée, les droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et appliqués ». (OMS, 2006)

En France le « consentement est obligatoire dans la vie sexuelle et affective. Dans toute relation, les partenaires doivent être d'accord. Le consentement n'est pas définitif. Tout individu a le droit de changé d'avis et d'être d'accord pour certains actes mais pas pour d'autres. Chaque personne a toujours le droit de dire non, à tout moment ». Le consentement se demande également au sein du couple (marié ou non).

« Le consentement implique que la personne doit être capable de donner son accord. L'acte de consentir c'est pouvoir comprendre, être autonome et être libre dans sa décision. La personne doit avoir 15 ans (âge légal), ne pas être endormie, inconsciente ou avoir la conscience altérée par la consommation d'alcool ne pas être alcoolisée ou droguée. Dans ces situations, la personne n'est pas en mesure de donner son consentement ».



Financements

- Agence régionale de santé de la région Auvergne Rhône Alpes : 34% budget total
- Fonds propres SSU Université Clermont Auvergne : 66% du budget total
 - **Total : 8810 euros**

Public concerné

- Etudiant(e)s de l'UCA (toutes filières confondues)
- Personnels de l'UCA



Stratégie d'action

Pour répondre aux objectifs fixés cette campagne se décline en 4 visuels distincts, reprenant chacun un message explicite. Cette campagne s'intitule **Consentircestchoisir**



Le service de santé universitaire s'est associé aux étudiant(e)s relais santé, aux professionnel(le)s du SSU de Clermont-Ferrand ainsi qu'aux professionnel(le)s du CRIAVS Auvergne pour réaliser cette campagne. Plusieurs réunions mêlant brainstorming et travail de recherche ont été faites pour confectionner cette campagne. Les couleurs vives, les dessins ainsi que les messages impactants visent à expliciter au mieux l'importance du consentement auprès des étudiant(e)s.

Activités proposées

Cette campagne a été déclinée sous plusieurs outils de méditation et de prévention tels que :

- Affiches
- Flyers
- Préservatifs externes (sur l'emballage)
- Tatouages éphémères
- Bracelets en tissu
- Autocollants

L'objectif de ces outils est de faire réfléchir les étudiant(e)s aux messages et valeurs de cette campagne. En effet, lors d'actions et animations diverses, les étudiant(e)s regardent les visuels, discutent, en choisissent un ou plusieurs et peuvent se l'approprier puis en discuter ensuite avec d'autres étudiant(e)s.

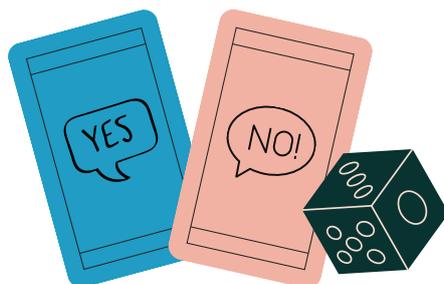
Réaliser plusieurs outils permet à chacun de s'approprier le message qui lui correspond le plus afin de le diffuser et le porter.

Les visuels de cette campagne peuvent être donnés gratuitement aux divers services de santé qui en font la demande.

Pour les associations étudiantes labélisées UCA, ces outils peuvent être donnés gratuitement sous couvert d'une réunion préalable. Pour cela, contacter les chargées de prévention du SSU : **prevention.ssu@uca.fr**

En parallèle, pour sensibiliser les étudiant(e)s à cette campagne et aux divers messages liés au consentement, plusieurs animations ont été proposées :

- Sérigraphie sur tote bag : possibilité pour les étudiant(e)s de choisir leur visuel préféré et de le reproduire sur un tote bag avec lequel ils/elles repartent ensuite
- Atelier faux tatouage : possibilité pour les étudiant(e)s de choisir cette fois la phrase du visuel qu'ils/elles préfèrent afin de se la faire « tatouer » via un procédé de faux tatouages à l'eau

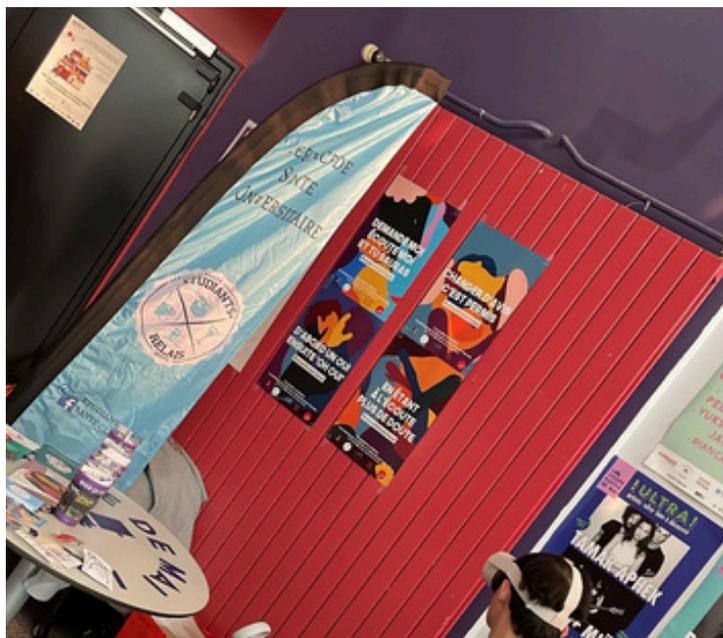


Supports de communication et photos

Autocollants et bracelets:



Actions de terrain :



Contacts

Service de Santé Universitaire de Clermont-Ferrand :

- Service de prévention collective : prevention.ssu@uca.fr
- Direction du SSU : ssu@uca.fr

Document rédigé par : Lona Roiron et Manon Gourbeuil.

Sous la supervision du Pr. Laurent Gerbaud